

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

OCTOBRE 2020



SOMMAIRE



INFOS LOCALES

Pages 4-5



INFOS DU JIS

Page 6



CULTURE

Page 7



JEUNESSE & SPORT

Pages 8-9



SOCIAL

Pages 10-11



POINT COVID19

Pags 12-13



PRÉVENTION INONDATIONS

Pages 14-15



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Page 16



LOGEMENT

Page 17



RETOUR EN IMAGES

Page 20



AGENDA DU MOIS

Page 21



LA CRAU AUTREFOIS

Page 23





Depuis le premier trimestre de l'année 2020, la situation sanitaire génère parmi nous de l'inquiétude, et un bouleversement de nos habitudes de vie.

Outre l'impact socio-économique qui semble inéluctable, et dont les secousses ne se font pas encore pleinement ressentir, ceci a pour conséquence d'ajouter de l'incertitude à notre avenir proche.

Du point de vue de la gestion de notre commune, il en est de même.

Les décisions prises au sommet de l'Etat ou plus localement par l'administration préfectorale, souvent à la hâte, la plupart du temps sans que nous ayons le niveau de connaissances et d'informations permettant d'appréhender leur cohérence ou leurs effets bénéfiques, perturbent la mise en œuvre quotidienne des missions dévolues à la Commune.

Force est de constater que nous naviguons à vue.

Seule certitude, elle est comptable, la COVID19 a pour le moment coûté 380 000 Euros à la Commune. Il s'agit principalement de l'achat de masques grand public distribués à la population, de masques sanitaires et solutions hydroalcooliques à destination des soignants de la Ville, de matériel et du coût supplémentaire d'entretien des installations municipales et des écoles, liés à la mise en œuvre des protocoles sanitaires, et l'application des dispositifs COVID lors des manifestations.

Suite aux élections municipales de mars dernier, au-delà de l'installation de la nouvelle équipe, la période pré-estivale aurait dû permettre la préparation administrative et financière du projet de mandat, que les Crauroises et les Craurois ont plébiscité, et dont la programmation s'échelonne habituellement sur cinq années.

Si l'équipe a pu s'installer, cette préparation, elle, devrait s'établir durant l'automne. Toutefois, les incertitudes évoquées induisent également un manque de visibilité sur les participations financières futures de nos partenaires, concernant les équipements et services sur lesquels s'est engagée notre équipe.

C'est dans ce contexte, qui vient s'inscrire au sein d'un environnement des finances communales déjà lourdement plombé par les réductions successives des dotations de l'Etat, et les pénalités financières infligées par la Préfecture en raison de l'insuffisance de logements sociaux, que vos élus et les fonctionnaires doivent continuer de projeter notre Ville vers l'avenir, en opérant les choix financiers, mêmes difficiles, qui s'imposent face à la situation.

Nous nous y attelons, non sans obstacle, mais dans la transparence et le souci permanent de notre cadre de vie.

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INFOS LOCALES

LA MAIRIE RECRUTE !

Plusieurs offres d'emploi sont proposées.

La Mairie recherche des personnes retraitées ou autre, en vue d'un complément de revenus pour assurer des missions liées aux activités scolaires :

✓ **des surveillants de cantine scolaire**, à raison de 8 heures par semaine en période scolaire (11h30-13h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;

✓ **des surveillants de passages piétons**, à raison de 8 heures par semaine en période scolaire (4 fois par jour aux heures d'entrée et sortie des classes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les candidats pourront être contactés en fonction des besoins, tout au long de l'année scolaire.

La Mairie recherche également **un cuisinier diplômé**, si possible avec expérience, pour la restauration scolaire de La Crau qui fonctionne en liaison froide.

Les candidatures sont à adresser avec CV et lettre de motivation, avant le 15 octobre 2020 à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Boulevard de la République
83260 La Crau



LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Une nouvelle solution de paiement pour les administrés

Il est possible, depuis le 28 juillet 2020, de payer les factures de la vie quotidienne ainsi que les amendes et impôts en espèces et en carte bancaire dans les bureaux de tabac partenaires partout en France. Les usagers pourront donc effectuer leurs règlements au plus proche de leur domicile et à des horaires d'ouverture élargis.

Ce service de proximité constitue une offre de services supplémentaires au bénéfice des administrés, notamment auprès des 500 000 personnes qui ne disposent pas de compte bancaire, qui rencontrent des difficultés à se déplacer ou qui ne maîtrisent pas internet.

Que pourra-t-on payer chez les buralistes agréés ?

Les contribuables peuvent payer :

✓ Toutes les factures de la vie quotidienne : amendes, hôpital... jusqu'à 300€ en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire.

✓ Les impôts de moins de 300€ (par exemple la contribution à l'audiovisuel public ou les petites taxes d'habitation ou foncières) en espèces et en carte bancaire. Pour les montants supérieurs, il reste obligatoire légalement d'effectuer son règlement par voie dématérialisée.

Comment ça marche ?

Vous devez simplement vous assurer que votre avis ou votre facture comporte un « QR code » et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Une fois chez le buraliste agréé (reconnaisable par l'affiche apposée sur sa devanture), vous scannez le QR code de votre facture et vous payez. Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la Française des Jeux déjà disponible et adapté à cet effet. Il n'est pas nécessaire de confier votre facture au buraliste et celui-ci n'a donc accès à aucune information de nature personnelle.

Où trouver la liste des buralistes agréés ?

Vous pouvez retrouver l'ensemble des buralistes agréés, ainsi que leur adresse, sur le site internet : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate.

A NOTER

Pour la Ville de La Crau, deux buralistes sont partenaires du paiement de proximité :

- ✓ La Civette, située 33 Avenue Lieutenant Jean Toucas
- ✓ Le Relais Campagnard, situé 640 Chemin Long





TRAVAUX

L'Antenne de La Crau de la Métropole Toulon Provence Méditerranée réalise des travaux de réfection du réseau d'assainissement très vétuste de l'Impasse Cartier à La Moutonne.

ARCHIVES Opération #mémoiredeconfinement

Le confinement, lié à la pandémie de COVID-19, restera gravé dans la mémoire collective et individuelle comme un épisode à la fois inédit et tout à fait exceptionnel.

La Ville de La Crau s'associe à l'initiative de la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui souhaite recueillir les témoignages des habitants du territoire, afin de les conserver et de les transmettre aux générations futures.

Les Crauroises et les Craurois sont donc invités à participer à l'écriture de l'histoire locale en confiant leur #mémoiredeconfinement. Photographies, vidéos, textes, dessins, sons... : toutes les contributions sont les bienvenues !

Mode d'emploi

Vous pouvez déposer vos dons à l'Accueil de la Mairie, aux horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi,

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h). Il vous sera alors demandé de compléter un formulaire de don que vous pouvez également télécharger en vous connectant sur le lien suivant : https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/lettre_de_don.pdf

Les documents dématérialisés (formats pdf, jpeg, mp3, mp4 ou mkv et d'une taille maximum de 20 Mo) peuvent aussi être directement envoyés par mail à l'adresse : archives@metropoletpm.fr. Ils devront être accompagnés du formulaire de don dûment complété, daté et signé.

Infos :

Accueil de la Mairie - 04.94.01.56.80

COUPDEPOUCEVELO.FR

Une aide de 50 euros pour la réparation de votre vélo

Vous avez décidé de ressortir votre vieux vélo du garage pour aller travailler, faire vos courses ou bien faire de l'exercice ? Pour vous aider à le remettre en état, le site coupdepoucevelo.fr vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose, jusqu'au 31 décembre 2020, une aide financière de 50€ pour sa réparation et éventuellement des conseils pour votre remise en selle...

Cette mesure fait partie du programme Coup de Pouce Vélo lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en partenariat avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette, afin d'encourager l'usage du vélo comme moyen de transport, notamment depuis le déconfinement.

Comment ça marche ?

Sur la page d'accueil du site www.coupdepoucevelo.fr, vous pouvez contacter le réparateur choisi sur la carte interactive des professionnels agréés (réparateurs ou ateliers d'autoréparation) par mail ou par téléphone, afin de convenir d'un rendez-vous, en indiquant vos nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone. Un code SMS vous sera envoyé pour valider l'opération.

Vous pouvez ensuite vous rendre chez le réparateur avec votre téléphone portable ainsi qu'un justificatif d'identité.

Une prime pouvant aller jusqu'à 50€ par vélo sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent la remise en état de votre vélo (changement de pneus, remise en état des freins, changement de câble de dérailleur...). Les pièces et la main d'œuvre sont prises en charge, mais pas les accessoires de sécurité (antivol, gilet réfléchissant, casque...). Vous ne payez en fait que le reste à charge.

A noter

Si vous avez besoin d'un accompagnement à l'usage de votre vélo, le programme propose également la possibilité de prise en charge d'une séance de « remise en selle » dispensée par un moniteur agréé. Des conseils vous seront ainsi apportés pour la prise en main de votre vélo, la circulation en ville, les notions d'autoréparation...).

+ d'Infos : www.coupdepoucevelo.fr

JE RESTE À LA MAISON

Les infos du



RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

ACCUEILS DE LOISIRS
PÉRISCOLAIRE - MERCREDIS -
VACANCES

AVIS AUX FAMILLES

Pour bénéficier des services du JIS, vous devez **impérativement** procéder soit à un renouvellement, soit à une inscription.

**AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE
ACCUEILLI SANS DOSSIER A JOUR**

MERCREDIS ET VACANCES

MERCREDIS 2^{ème} PÉRIODE

Du mercredi 4 novembre au mercredi 16 décembre

Réservations : du mardi 22 septembre au vendredi 2 octobre
Confirmations : du mardi 6 au samedi 10 octobre

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du lundi 19 au vendredi 30 octobre

Réservations : du mardi 22 septembre au vendredi 2 octobre
Confirmations : du mardi 6 au samedi 10 octobre

Les formulaires d'inscriptions seront téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com ou disponibles à l'accueil du JIS à partir du mardi 22 septembre

BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia 6,50€

Cinéma Pathé av. 83..... 8,90€

Kiddy Parc :

(ouvert uniquement pour les vacances d'automne)

Entrée Adulte sans manège GRATUIT

Entrée Enfant avec manège 12,80€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

LE JIS RECRUTE !

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

Pour les petites vacances et le périscolaire (matin, soir et mercredi). Titulaire du BAFA, ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent. Déposez votre C.V et lettre de motivation, par courrier : « Espace Pluriel » Bd de la République 83260 La Crau ou par mail à : association@jis-lacrau.com

AVIS D'IMPOSITION 2020

A transmettre à l'accueil du JIS au plus tard

vendredi 30 octobre

Au-delà de ce délai, le tarif maximum sera appliqué.

MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL 20 ans au JIS

Récipiendaires :

Martine GASTALDI, Martine PERLIN et Corinne TOLOTTA.

Médailles remises par les anciens présidents

Mme Maryse CAPELLO, Mme Danièle BEURTON

et M. Christian SIMON



26^{ème} FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR « AMATHÉA »

Du mercredi 7 au samedi 10 octobre
Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 20h30
Entrée gratuite - Sur réservation

Cette 26^{ème} édition d'Amathéa accueillera quatre troupes locales pour quatre représentations uniques en soirée.

IMPORTANT !

Attention ! Compte tenu du contexte sanitaire, le nombre de places est limité à 300 personnes maximum.

Afin de gérer au mieux l'accueil du public, il conviendra au préalable de réserver vos places pour chaque soirée auprès du Service Culture, par téléphone uniquement aux numéros suivants : 04.89.29.51.64 (de préférence) ou 04.89.29.51.63.

Les personnes se présentant sans réservation lors des représentations ne pourront être acceptées que dans la limite des places disponibles.

Voici le rappel des pièces sélectionnées cette année :
(voir le mensuel de Septembre ou le site internet www.villedelacrau.fr pour le détail de chacune des pièces)

Mercredi 7 octobre **LES BONNICHES**

Comédie de Daniel BESSE
Durée : 1h40
Compagnie de Tragos (Cavalaire)

Judi 8 octobre **QUI EST MONSIEUR SCHMITT ?**

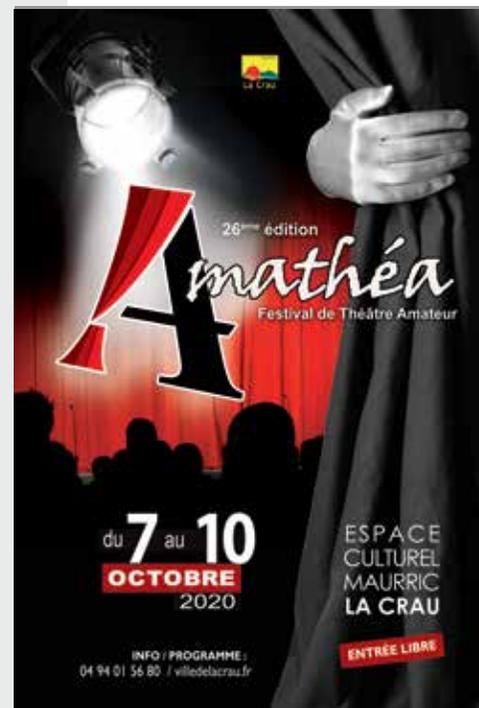
Comédie loufoque de Sébastien THIERY
Durée : 1h30
L'Amphitryon Théâtre (La Garde)

Vendredi 9 octobre **LES SŒURS DONAHUE**

Comédie d'humour noir de Géraldine ARON
Adaptation française de Génia CARLEVARIS
Durée : 1h05
Compagnie Théâtrale II (La Garde)

Samedi 10 octobre **J'ADORE L'AMOUR, J'AIMERAIS BIEN LE REFAIRE UN JOUR**

Comédie de Bruno CHAPELLE
et Marie-Aline THOMASSIN
Durée : 1h30
Les Tréteaux Gardéens (La Garde)



Christian DAMPENON
Conseiller Municipal délégué
à la programmation et vie
associative culturelles



ANNULATION DU GRAND PRIX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

Compte tenu des difficultés d'organisation de la manifestation dans le contexte actuel, l'édition 2020 du Grand Prix de Peinture et de Sculpture de la Ville de La Crau, initialement programmée le 6 novembre, est finalement annulée. Rendez-vous est d'ores et déjà donné aux peintres et sculpteurs amateurs l'année prochaine...

Marie-Claude GARCIA

Adjointe au Maire
déléguee aux activités et vie
associative sportives



Coralie MICHEL

Conseillère Municipale
déléguee aux activités et vie
associative jeunesse



USCC FOOT : Nouvelle activité de « Foot en marchant »

Le club de l'Union Sportive Carqueiranne/La Crau propose aux personnes de plus de 50 ans de découvrir cette nouvelle activité du « Foot en marchant ». Des séances sont proposées :

- ✓ **A La Crau**, le lundi matin, de 10h à 11h30, au Parc des Sports Palazy
- ✓ **A Carqueiranne**, le mardi matin, de 10h à 11h30, au Complexe Riquier.

Importé d'Angleterre, le « Walking Foot » est encouragé par la Fédération Française de Football et les Ministères des Sports et de la Santé. Outre les seniors désireux de retrouver ou de découvrir les sensations du football, sans dépense physique excessive, l'activité est particulièrement appropriée pour les personnes éloignées de la pratique physique et permet de s'insérer dans un projet collectif.

Pour plus d'infos : Philippe FERRÉ (USCC) - 06.63.20.84.92

HANDBALL : Stage des vacances d'automne

L'USC Handball organise un stage pendant les vacances d'automne. Ce stage est ouvert à tous les garçons et filles, qu'ils soient licenciés ou non, nés entre 2008 et 2014.

Ce stage se déroulera **du 26 au 28 octobre 2020**, au Gymnase de l'Estagnol, à La Moutonne, de 9h30 à 17h.

Tarif : 60€ les 3 jours (goûters et 1 tee-shirt offerts)

Inscriptions :

- ✓ sur le site internet du club, www.uschandball.fr
- ✓ par téléphone au 06.23.89.01.05 (Anthony)

Important : prévoir une bouteille d'eau et un pique-nique.

CALENDRIER DES RENCONTRES SPORTIVES

Voici le calendrier du mois d'octobre des différentes rencontres sportives prévues « à domicile », concernant les équipes fanions des clubs craurois de sport collectif. N'hésitez pas à venir les encourager !



US CARQUEIRANNE / LA CRAU FOOT Equipe Masculine Régionale 1

- ✓ **Dimanche 25 octobre**
USCC - Stade Marseillais
Complexe Sportif de l'Estagnol - 15h



RUGBY CLUB HYERES/CARQUEIRANNE/LA CRAU Equipe Masculine Fédérale 1

- (avec match d'ouverture systématique des
Espoirs Fédéraux à 13h30)
- ✓ **Dimanche 11 octobre**
RCHCC - TOAC TOEC Rugby
Stade André VERAN (Hyères) - 15h

- ✓ **Dimanche 25 octobre**
RCHCC - US Seynoise
Stade André VERAN (Hyères) - 15h



US CRAUROISE HANDBALL Equipe Féminine Nationale 3

- ✓ **Samedi 3 octobre**
US Crauroise HB - HB des Collines
Complexe Sportif de l'Estagnol - 18h

- ✓ **Dimanche 18 octobre**
US Crauroise HB - HB Gardéen
Complexe Sportif de l'Estagnol - 16h

Equipe Masculine Nationale 1

- ✓ **Samedi 17 octobre**
US Crauroise HB - USAM Nîmes Gard
Complexe Sportif de l'Estagnol - 20h30

- ✓ **Samedi 24 octobre**
US Crauroise HB - H Bagnols Gard Rhodanien
Complexe Sportif de l'Estagnol - 20h30

DISPOSITIF VACANCES ACTIVES

L'Accueil de Loisirs de La Crau a gagné le concours de fresque !

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Var, en partenariat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Caisse d'Allocations Familiales du Var, a proposé durant l'été l'opération « Vacances Actives Sport-Santé / Covid-19 ». Destinée aux enfants de 6 à 12 ans, cette opération permettait :

- ✓ de bénéficier de la participation d'éducateurs sportifs pour encadrer des activités physiques et des ateliers de sensibilisation « sport santé » en lien avec la crise sanitaire,
- ✓ de participer à un concours de « peinture sur fresque » sur le thème des Jeux Olympiques et des valeurs du sport.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs communal de cet été 2020 s'intitulant « Le Sport c'est la santé », c'est donc tout naturellement qu'il s'est inscrit à ce dispositif. Les enfants accueillis ont ainsi pu bénéficier d'une activité sportive par semaine, pendant les mois de juillet et d'août, telles que roller, taekwondo, tir à l'arc, hockey, etc. Ils pratiquaient chaque activité par demi-groupe et participaient également à une animation pédagogique sensibilisant tout particulièrement aux bienfaits du sport pour la santé.

Parallèlement, l'Accueil de Loisirs a participé au concours de fresque inclus dans le dispositif. Les enfants ont mis du cœur à l'ouvrage et ont décoré une magnifique fresque. Et le travail a payé puisqu'avec 400 votes obtenus sur la page Facebook du CDOS, ils ont obtenu la

1^{ère} place du concours ! Notons la belle représentation des crauois dans le palmarès final, puisque la fresque proposée par le JIS a obtenu la 3^{ème} place, derrière l'Accueil de Loisirs du Revest.

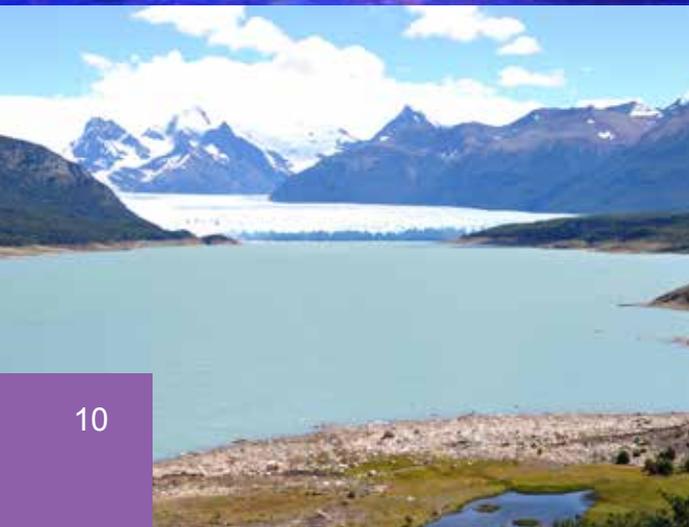
La remise des récompenses a eu lieu à La Crau, le 26 août dernier, en présence de Lucienne ROQUES, Présidente du CDOS du Var, de Philippe COCHET, Vice-président, de Marie-Claude GARCIA, Maire-Adjointe déléguée au Sport, des représentants des communes participantes et des différents comités sportifs qui sont intervenus dans les centres de loisirs.

De gauche à droite, Marilena STIRBU (directrice de l'ALSH de La Crau), Marie-Claude GARCIA (Maire-Adjointe), Philippe COCHET (Vice-président du CDOS 83), Fabien MOYNIER (représentant du Revest), Corinne TOLOTTA (JIS) et Carole MICHAUX (Directrice du JIS)





Paule MISTRE
Adjointe au Maire déléguée
au CCAS et à l'Action Sociale



Au vu du contexte sanitaire actuel, le planning des animations destinées aux Seniors pour le 2^{ème} semestre 2020 a largement été modifié. Le tableau ci-dessous récapitule les animations maintenues, annulées ou modifiées.

DATES	ANIMATIONS	MAINTIEN / ANNULATION
03/10/2020	Repas spectacle « hommage à Christophe » au Casino d'Hyères	Annulation
05/10/2020	Loto Espace Culturel JP Maurric	Maintien sur inscription à l'OTSI Limité à 200 personnes Apporter vos jetons Masque obligatoire
06/10/2020	Repas spectacle « Cabaret » Espace Culturel JP Maurric	Repas annulé Spectacle maintenu à 14h30 Gratuit sur inscription à l'OTSI Limité à 200 personnes Masque obligatoire
07/10/2020	Sortie au Domaine d'Astros à Vidauban	Annulation
08/10/2020	Conférence et échanges « Bien chez soi » en Mairie, avec Citemétrie et MTPM	Annulation
09/10/2020	Présentation d'un film documentaire « Le souffle de Darwin » Salle des Mariages de la Mairie Et apéritif de clôture	Maintien du film Masque obligatoire Annulation de l'apéritif de clôture
06/11/2020	Sortie aux Baux de Provence	Annulation
10/11/2020	Goûter dansant	Annulation
13/11/2020	Loto au Foyer des Anciens	Annulation
29/11/2020	Repas dansant dominical	Annulation
04/12/2020	Sortie à Lucéram	Annulation
8 et 9/12/2020	Spectacles de Noël	Annulation
8 au 11/12/2020	Colis de Noël	Maintien (voir modalités page suivante)
Les ateliers à thème, les séances de gymnastique douce et les séances de maintien en forme sont maintenus.		
A NOTER Les nouvelles coordonnées téléphoniques pour les inscriptions Seniors sont les suivantes : 06.49.51.02.22		

COLIS DE NOËL

Début des inscriptions

Les Seniors âgés de 70 ans et plus dans l'année civile pourront bénéficier d'un colis de Noël offert par le Centre Communal d'Action Sociale. Les inscriptions seront prises du 5 octobre au 6 novembre 2020.

Conditions d'inscription

Etre âgé de 70 ans révolus au 31 décembre 2020 ou de 65 ans, si vous êtes titulaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (justificatif obligatoire).

Pièces à fournir

Pour une 1^{ère} inscription, joindre un justificatif de domicile récent et la copie de votre pièce d'identité.

Modalités

Il convient d'utiliser le coupon ci-dessous. Celui-ci sera également disponible à l'Office de Tourisme, au Foyer des Anciens et en Mairie.

Ce coupon doit être déposé dans l'urne placée à cet effet à l'Office de Tourisme et au Foyer des Anciens.

Dès enregistrement de votre inscription, un ticket vous sera adressé par voie postale. Il vous sera demandé obligatoirement pour le retrait de votre colis.

Attention ! Pour les couples, mariés ou non, un seul colis sera offert.

Distribution

Les colis de Noël seront distribués à l'Espace Jean Natte (salle du rez-de-chaussée), du 8 au 11 décembre 2020 inclus, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Marie-Ange BUTTIGIEG
Conseillère Municipale déléguée
aux actions et à la vie associative
à vocation caritative et sanitaire

APPEL AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Var Provence Méditerranée (CPTS VPM) est une association de type Loi 1901 qui regroupe autour d'un projet de santé différents acteurs du milieu de la santé certes, mais aussi de celui du social et du médico-social.

Avec ses 230 professionnels adhérents, elle intervient sur un territoire comprenant 5 communes : La Crau, La Valette, La Garde, le Pradet et Carqueiranne, ce qui représente un bassin de population de plus de 86 000 habitants.

L'objectif de l'association est de permettre à ces professionnels de mieux se coordonner entre eux et ainsi de répondre plus efficacement à la demande de soins de la population du territoire.

En ce sens, plusieurs actions en matière de santé publique sont prévues pour le dernier trimestre 2020. Celles-ci seront organisées autour :

- ✓ du dépistage du cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose, en partenariat avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) Sud Paca (voir le site www.octobreroseconnecte.fr),
- ✓ d'une campagne d'informations sur le dépistage de la COVID-19 et du dispositif de contact tracing (appli Sante.fr et StopCovid à télécharger pour en savoir plus),
- ✓ de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière à partir de mi-octobre.

L'association CPTS VPM invite donc les professionnels de santé (orthophonistes, chirurgiens-dentistes, ergothérapeutes, médecins, cardiologues, patients-experts, médecins biologistes et tous les autres...) à rejoindre et renforcer la communauté pour participer aux nombreuses actions à venir qui seront mises en œuvre sur le territoire.

+ d'Infos :

www.cptsvarprovencemediterranee.com
ou cptsvpm@gmail.com



 BULLETIN INSCRIPTION COLIS DE NOËL 2020 Séniors de 70 ans et plus A retourner entre le 05/10 et le 06/11				
Monsieur / Madame				
NOM	PRENOM	Date de Naissance
Si couple, coordonnées du conjoint				
NOM	PRENOM	Date de Naissance
Adresse à LA CRAU :				
.....				
Tél	Tél
Mail			
Retrait du colis à l'Espace Pluriel - salle Jean Natte bas du 8 au 11 décembre 2020 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.				
Pour toute nouvelle inscription, joindre la copie d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité. Pour tout renseignement, contacter le 06.49.51.02.22				



LE POINT SUR...

LES MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE À LA CRAU

Depuis le 28 août, le département du Var est classé en niveau de vulnérabilité élevé et fait donc l'objet d'une surveillance renforcée relativement à la circulation de la COVID-19. Différentes mesures renforçant la lutte contre la propagation du virus ont été prises à la fois que ce soit au niveau préfectoral ou au niveau communal. **Petit récapitulatif des mesures en vigueur au moment de l'impression de ce mensuel.**

PORT DU MASQUE

Pour rappel, le port du masque est un geste essentiel. Il permet de se protéger soi-même, mais aussi de protéger ses proches que l'on peut contaminer alors même que l'on ne présente pas de symptômes...

✓ Masque obligatoire dans le secteur du centre-ville de La Crau

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2020, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de 11 ans et plus :

- sur l'Avenue Lieutenant Jean Toucas,
- sur la Place Victor Hugo,
- dans la Rue Aspirant François Philippe,
- sur le Boulevard de la République.

✓ Masque obligatoire sur le marché

L'obligation de port du masque sur les marchés de plein air a été renouvelée par arrêté préfectoral du 11 septembre 2020. Cette mesure concerne non seulement tous les marchés de plein air du département, de jour comme de nuit, que ces marchés soient organisés de manière récurrente ou ponctuelle,

qu'ils soient alimentaires ou non, mais encore les brocantes, braderies et vide-greniers.

✓ Masque obligatoire dans les lieux publics clos

Le décret n°2020-884 du 17 juillet 2020 a imposé le port du masque dans les établissements recevant du public. Tous les commerces, restaurants, administrations, salles de réunions, salles de spectacles, bibliothèques, lieux de culte, établissements sportifs couverts (pour les non-pratiquants), centres de loisirs, etc. sont concernés par cette obligation.

Attention ! Les contrevenants à l'obligation du port du masque s'exposent à une amende de 135€ et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 450€.

L'ACCES AUX INSTALLATIONS COMMUNALES

Outre l'obligation évoquée ci-dessus de port du masque, une jauge maximale a été fixée pour l'accueil du public

dans chaque salle communale, afin de respecter les préconisations en matière de distanciation physique.

A titre d'information, voici les capacités maximales fixées pour les principales salles accueillant du public :

- ✓ Espace Culturel Jean-Paul Maurric ⇒ 300 personnes maxi
- ✓ Salle Jean Natte Haut ⇒ 40 personnes maxi
- ✓ Salle Jean Natte Bas ⇒ 30 personnes maxi
- ✓ Salle Coulomb ⇒ 30 personnes maxi
- ✓ Salle Polyvalente de La Moutonne ⇒ 20 personnes maxi
- ✓ Maison des Associations de La Moutonne ⇒ 22 personnes maxi
- ✓ Dojo du Parc des Sports Palazy ⇒ 40 personnes maxi
- ✓ Salle de Boxe du Parc des Sports Palazy ⇒ 40 personnes maxi

Ces salles sont en fait mises à disposition de différentes associations. Celles-ci doivent donc, par convention,



s'engager à faire respecter l'application des règles sanitaires lors de l'utilisation des installations.

Concernant le cas particulier des installations sportives du Parc des Sports Palazy, des mesures spécifiques ont été mises en place :

✓ **Vestiaires**

Ils ne sont pas accessibles en semaine, sauf pour le collège. Seules les toilettes publiques (extérieures aux vestiaires) peuvent être utilisées.

Ils sont accessibles le week-end, uniquement en cas de compétition, avec respect de consignes strictes (accès réservé exclusivement aux joueurs, jauge maximale, port du masque obligatoire, marquage de distanciation à respecter sur les bancs, temps de présence le plus réduit possible, aération en laissant les portes et fenêtres ouvertes).

✓ **Accès des parents**

En semaine, les parents peuvent entrer dans l'installation pour remettre leur enfant à l'éducateur, mais doivent ressortir immédiatement. Ils n'assistent pas à l'entraînement, n'attendent pas dans les tribunes ni dans les couloirs.

✓ **Tribunes**

(Gymnase du Fenouillet et Stade Palazy)

Les tribunes sont condamnées en semaine. L'accès est autorisé le week-end pour assister aux matchs, en respectant la distanciation et le marquage sur les bancs.

✓ **Buvettes**

Elles sont autorisées dans le strict respect du protocole sanitaire des Hôtels/Cafés/Restaurants. Elles doivent respecter, de manière complémentaire, l'obligation de demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au Maire, dans un délai d'au moins 15 jours avant la compétition.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU JIS

L'association Jeunesse Inter Services (JIS) applique toutes les mesures prescrites par le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale, à la fois dans ses bureaux et dans ses accueils de loisirs (périscolaire, mercredis et vacances). Les conditions d'accueil des enfants pourront évoluer si besoin, en fonction de la situation. Des communications seront organisées auprès des parents, via le site internet et la page Facebook de l'association, un affichage dans les écoles et le présent mensuel municipal.

Voici le protocole en vigueur au 10 septembre pour l'accueil des enfants :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou de symptômes évoquant la COVID-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne pourra pas prendre part à l'accueil de loisirs.

- Si l'enfant ou un membre de son foyer est testé positif, il ne pourra pas participer à l'accueil de loisirs. Les mêmes règles s'appliquent au personnel.

- Les mineurs de plus de 11 ans devront porter un masque grand public à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur, il en est de même pour tout le personnel encadrant (animateurs, personnel de restauration, intervenants extérieurs...).

- Pour les enfants de plus de 6 ans, le port du masque est possible sous la responsabilité des parents et à condition que les enfants sachent l'utiliser en toute autonomie.

- Tous les enfants doivent avoir un sac ou un cartable marqué à leur nom avec une bouteille d'eau ou une gourde également marquée à leur nom, un goûter, le doudou et la sucette si besoin pour la sieste des plus petits.

- Une attention particulière est portée au lavage des mains et au nettoyage des locaux (conformément aux directives du protocole sanitaire du Ministère).

- Dans le respect des consignes, toutes les activités de l'accueil de loisirs sont réalisables et permettent aux enfants et aux jeunes de profiter pleinement de ces temps de loisirs.

ÉCOLES

La Commune applique strictement les préconisations du protocole du Ministère de l'Éducation Nationale. Ainsi, toutes les dispositions ont été prises afin de veiller au respect des mesures sanitaires que ce soit en matière de nettoyage et de désinfection des locaux et des surfaces (bureaux, tables, etc.), ou de fourniture en produits d'hygiène et d'entretien.

À NOTER

Il convient de souligner la complexité, pour les communes, de la mise en œuvre des nombreuses mesures sanitaires édictées. Les mairies doivent en effet prendre en compte l'ensemble des protocoles, contrôler leur application et mettre à disposition les moyens requis envers les usagers. Et ces protocoles sont nombreux ! Accueil du public, écoles, accueil du jeune enfant, accueils de loisirs, activités physiques et sportives, conditions de travail des agents, etc.

Précisons par ailleurs que le Préfet est compétent en matière de police sanitaire et prescrit notamment à ce titre les mesures d'obligation du port du masque sur le domaine public. En ce sens, le Maire ne peut prendre que des mesures limitées et spécifiques à l'environnement local, qui ne peuvent contrevenir au pouvoir de police du Préfet.



PRÉVENTION INONDATIONS



Hervé CILIA
Adjoint au Maire
délégué à la sécurité et
aux risques majeurs

ENTRETIEN DES RUISSEAUX ET DES COURS D'EAU :

**Attention !
Vous êtes responsables !**

Les fortes intempéries constatées ces dernières années et leurs conséquences parfois dramatiques, nous rappellent l'importance d'une gestion responsable des eaux pluviales dans le cadre d'une politique efficace de prévention des inondations. La question de l'entretien des ruisseaux et des cours d'eau doit donc, dans ce cadre, faire l'objet d'une attention toute particulière.

A qui appartiennent les ruisseaux et les cours d'eau ?

Le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains (article L215-2 du Code de l'Environnement).

Quels sont les devoirs du propriétaire riverain ?

Chaque propriétaire riverain d'un ruisseau ou d'un cours d'eau est tenu d'assurer son entretien (article L215-14 du Code de l'Environnement). L'entretien consiste en l'élagage de la végétation des rives, en l'enlèvement des encombrants (branches, troncs d'arbres) et des débris flottants (détrit

divers, déchets plastiques...), afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore.

Comment intervenir ?

- N'intervenir que lorsque cela est réellement utile :
- ✓ Elaguer simplement la végétation. Ne pas l'arracher car cela risquerait de déstabiliser la berge.
 - ✓ Ne pas enlever les souches pour les mêmes raisons.
 - ✓ Prévenir le risque de formation d'encombres en supprimant les troncs et les branches qui menacent de se coucher dans le ruisseau.
 - ✓ Respecter le «fil d'eau» pour ne pas avoir d'eau stagnante.

Le défaut d'entretien

Il est à souligner que le défaut d'entretien peut entraîner de sérieux risques pour la sécurité publique : déstabilisation des berges, inondations sur des propriétés situées en amont... La responsabilité des propriétaires n'assurant pas leurs obligations peut donc être directement engagée. Par ailleurs, en cas de constat de défaut d'entretien, le Maire peut mettre en demeure le propriétaire, puis réaliser les travaux requis d'office à la charge de l'intéressé (article L215-16 du Code de l'Environnement).

Rappelons enfin, que le fait de détruire totalement ou partiellement des fossés ou ruisseaux évacuateurs et/ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux est passible d'une amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (article R216-13 du Code de l'Environnement).

BON À SAVOIR

Vous êtes concerné par cette obligation d'entretien d'un ruisseau ou d'un cours d'eau, mais vous ne savez pas comment procéder ? Vous pouvez contacter le Service de Police de l'Environnement de la Mairie et prendre rendez-vous avec un agent spécialement formé à cette problématique. Il viendra directement sur place pour vous indiquer précisément la végétation qu'il convient d'éliminer et les travaux que vous devrez éventuellement engager pour respecter la réglementation. **Pour plus d'infos ou pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'Accueil de la Mairie : 04.94.01.56.80.**

RAPPEL : Les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies méditerranéennes intenses

Chaque année, les 15 départements de l'arc méditerranéen, dont le département du Var, connaissent des épisodes de pluies intenses (également appelés épisodes cévenols) pouvant conduire à des crues soudaines sur des territoires à forte concentration touristique : l'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures. Les épisodes de pluies méditerranéennes se produisent principalement durant la période de septembre à mi-décembre.

Le visuel ci-contre synthétise les 8 bons comportements qu'il convient d'adopter dans ce cas particulier, sachant qu'il n'est par ailleurs pas négligeable d'être prévenant en constituant un kit de survie. En effet, dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Il est donc important de se préparer à vivre de manière autonome quelques jours avec certains objets essentiels (radio, lampe, piles, briquet, bougies, nourriture non périssable, eau potable, médicaments, lunettes, vêtements chauds, double de clés, copie des papiers d'identité, trousse de 1er secours, argent liquide, chargeur de téléphone, éventuellement articles pour bébé et nourriture pour animaux).

Infos : <http://www.var.gouv.fr/pluies-inondations-les-8-bons-comportements-a5991.html>

 <p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	 <p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	 <p>ROUTE INONDÉE</p> <p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité</p>

LES MESURES DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION MISES EN PLACE AU NIVEAU COMMUNAL

Organiser la sécurité et déclencher les procédures adaptées afin de protéger la population en cas de situation dangereuse relève des obligations de la Commune. Pour répondre à ce besoin, la Ville de La Crau s'est dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Celui-ci s'accompagne notamment d'un volet prévention et communication à travers le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** qui présente les différents risques auxquels la Commune est exposée et regroupe les comportements à adopter au cas par cas (document consultable en ligne sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique « Démarches / Police-Sécurité »).

Pour rappel, le territoire communal est soumis au risque d'inondation de plaine généré par le Gapeau et le Réal Martin. On peut noter également des débordements de l'Eygoutier (à La Moutonne) et de son affluent le Lambert (au sud-ouest de la commune).

En matière d'actions de prévention, les principales mesures mises en place sont :

- ✓ la surveillance et l'entretien réguliers des cours d'eaux,
- ✓ une vigilance météorologique,
- ✓ le curage et le nettoyage régulier des caniveaux et ruisseaux,
- ✓ l'établissement d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) du risque fortes pluies,
- ✓ la création d'un service de télé-alerte ouvert à l'ensemble de la population qui, après inscription, relaie par SMS, message vocal ou courriel, les alertes touchant le territoire communal et notamment les alertes de vigilance météo et inondation (inscription en ligne via le site www.villedelacrau.fr, rubrique « Démarches / Police-Sécurité »).






Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat, Foires
et Marchés

OSTÉOPATHE

Karyn BOISSAY bénéficie d'une expérience de 10 ans en tant que kinésithérapeute et de 20 ans en tant qu'ostéopathe. Elle a ouvert son cabinet en centre-ville de La Crau en janvier 2020. Elle reçoit tous les publics en consultation, des enfants aux seniors, et est plus particulièrement spécialisée en ostéopathie pédiatrique (nourrissons, suivi sportif des enfants...) et périnatale (soins avant et après l'accouchement).

Consultations sur rendez-vous
du lundi au vendredi
(sauf le mercredi)

22, Avenue Lieutenant Jean Toucas
Tel : 06.16.88.59.02

Site internet :

<http://la-crau.osteopathie.org>

CHOHAM



CHOHAM est un site de vente en ligne craurois créé tout récemment et proposant à la fois aux particuliers et aux professionnels (hôtels et restaurants notamment) une gamme de mobiliers (tables, bureaux, consoles, tables basse...) et de luminaires réalisés en pierres naturelles. L'ensemble de ces mobiliers et objets est semi-personnalisable. Ainsi, vous pouvez commander un produit unique, correspondant à votre envie et s'adaptant au style de votre intérieur, en personnalisant des critères tels que dimensions, matières et finitions. Par ailleurs, dans une démarche de développement durable, le site propose de « sauver des chutes ». Concrètement, vous pouvez sélectionner une chute en ligne, choisir le façonnage de ses bords, choisir un pied et sa finition ou non et obtenir votre meuble au prix le plus juste... L'objectif est de réduire le gaspillage tout en proposant un concept à la fois innovant et créatif.

Le site travaille également à la mise en œuvre de différents projets, à savoir :

✓ La création d'un concours national de design dès 2021 (cette création fait actuellement l'objet d'un projet pédagogique avec les étudiants en DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet de l'Université de Toulon-La Garde),

✓ Une possibilité de personnalisation complète des produits proposés, en termes de dimensions, de choix de matières, etc.,

✓ Un élargissement de la gamme de produits, en faisant appel à d'autres fournisseurs locaux, sachant que le fournisseur actuel est la Marbrerie de La Crau, située dans la Zone d'Activités de Gavarry.

Site internet : <https://choham.com>

Contact mail : hello@choham.com

Tel : 04.83.73.92.00

Fête de la Sorcière

• LA CRAU •
[Centre-ville]

24 octobre

10H - 18H

- MARCHÉ ARTISANAL •
- ANIMATIONS & ATELIERS •
- CONCOURS DE DÉGUISEMENTS •
- DISTRIBUTION DE BONBONS •
- MANÈGES... •

Imaginée l'an dernier par l'association des pros et commerçants « Les Vitrines de La Crau », la Fête de la Sorcière fera son retour pendant les vacances de la Toussaint, le samedi 24 octobre. Les petites sorcières et les petits démons seront attendus de 10h à 18h en centre-ville (Avenue Jean Toucas et Place Victor Hugo) !

Au programme :

- ✓ Marché artisanal
- ✓ Animations gratuites (atelier maquillage, mini-boum et bien d'autres surprises...)
- ✓ Défilé des enfants déguisés avec élection des 3 plus beaux costumes
- ✓ Jeux payants pour les enfants (tours de poneys, chars médiévaux, manège, chaises volantes, château gonflable...)
- ✓ Restauration sur place

Venez déguisés !!

CUMONNEZ local consommateur artisanal

IL Y MET DU TEMPS, DU TALENT ET DU COEUR

**Mon artisan
enchante le quotidien**

Je trouve mon artisan sur cmar-paca.fr

Qu'ils soient issus de l'alimentation, du service, du bâtiment ou encore des métiers d'art, les artisans sont nombreux à « enchanter notre quotidien » grâce à leurs savoir-faire et en proposant des produits et services locaux de qualité. Chaque jour, ils « mettent du temps, du talent et du cœur » pour améliorer nos vies et répondre à nos besoins et envies du quotidien !...

Aujourd'hui plus que jamais, il convient de soutenir les artisans en appliquant le slogan « Consommez local, consommez artisanal ».

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur met gratuitement à votre disposition un espace de recherche pour **#TrouverVotreArtisan** proche de chez vous.

N'hésitez pas à consulter la carte interactive disponible sur le site internet www.cmar-paca.fr, sur laquelle plus de 4 000 artisans de la région sont référencés et géolocalisés. En un clic, vous pourrez trouver les boulangers, bouchers, plombiers, fleuristes... situés à proximité de votre domicile.

+ d'Infos : www.cmar-paca.fr

UN PROJET DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ? LE DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI » SE POURSUIT JUSQU'EN 2022 !

Le dispositif « Bien chez Soi » initié par la Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2018 continue d'offrir à l'ensemble des habitants de la Ville de La Crau un accompagnement unique individualisé, indépendant et gratuit en matière de rénovation de logement.

Que vous ayez un projet de rénovation énergétique, un besoin d'adaptation à un handicap, un vote sur les parties communes de votre copropriété ou la remise sur le marché locatif d'un logement dégradé, l'équipe « Bien chez Soi » est là pour vous accompagner tant d'un point de vue technique (diagnostic, choix des travaux, analyse des devis), que financier (identification des aides financières mobilisables).

Quelques exemples concrets

Plus de 130 propriétaires de la commune ont été conseillés grâce à ce dispositif, et près d'une quarantaine de projets de travaux ont vu le jour, comme pour ce couple de retraités aux ressources très modestes. Ils ont pu adapter l'accès à l'étage de leur maison en fonction de leur état de santé et obtenir le financement de la totalité de leurs travaux (sur conditions d'éligibilité) !

Ou encore, cet occupant accompagné par le conseiller de la plateforme énergétique de « Bien chez Soi » pour l'isolation de sa toiture qui lui a fait économiser plus de 300 € par an sur ses factures, pour sa maison de 100m².

Plus globalement, le dispositif peut vous proposer les services suivants :

- ✓ Diagnostic technique complet de vos besoins,
- ✓ Etude financière d'un projet adapté,
- ✓ Montage administratif et suivi de vos dossiers de demande d'aide financière,
- ✓ Aide à la demande et à l'analyse des devis,
- ✓ Accompagnement dans la mise en location de votre logement

LOGEMENT



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire délégué
aux Logements Sociaux
et Conseiller Métropolitain
Toulon Provence
Méditerranée

Si vous êtes :

- ✓ Propriétaire occupant de votre logement,
 - ✓ Propriétaire de logements loués à louer (bailleur),
 - ✓ Copropriétaire dans un immeuble d'habitation,
- Vous pouvez prendre contact gratuitement auprès d'un conseiller pour découvrir comment valoriser votre bien, faire des économies d'énergie et bénéficier d'aides financières pour votre projet.

Pour contacter un conseiller « Bien chez Soi » :

bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr
0805.69.23.20
(Appels et services gratuits)



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

<http://eplc83.com>

Lors de ces derniers mois, la crise sanitaire s'est mêlée à la période estivale. Mais la gestion municipale a continué, et nous avons nous aussi assuré nos activités d'élus.

Aujourd'hui plus que jamais, nous voulons être au service de nos concitoyens.

D'abord, en proposant dans ce bulletin une information et des explications fiables chaque fois qu'une action ou un projet de la majorité ne nous semblera pas en conformité avec l'intérêt des Crauroises et Craurois.

Ensuite, nous l'avons déjà écrit ici, nous voulons être à votre écoute pour permettre à vos colères ou vos idées d'être relayées, dans ce bulletin, mais aussi au Conseil Municipal, notamment lors des questions diverses qui le clôturent. Il ne s'agit pas pour nous de traiter des problèmes nationaux, personnels ou de voisinage sans lien avec la bonne marche de notre commune, ni d'interférer dans les prérogatives dévolues aux CIL, quand ils existent...

Il s'agit de faire de la politique au sens noble, en contribuant à promouvoir ensemble tout ce qui peut améliorer la vie de nos concitoyens (dans les domaines de compétence de notre Commune, TPM, Département, Région), et à combattre ce qui n'irait pas dans le bon sens.

Depuis les élections de mars 2020, nous sommes les seuls élus à disposer de cette opportunité, et nous comptons bien l'assumer au bénéfice de vous tous, même si vous ne partagez pas toutes nos idées. C'est à ce titre que nous vous renouvelons notre proposition de déposer du courrier dans la boîte aux lettres qui nous est réservée devant la mairie.

Nous comptons sur vous pour faire vivre ensemble la démocratie en permettant à chacun d'entre nous qui le souhaite d'être associé à la bonne marche de notre commune.

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier



DON DU SANG

Dans un contexte persistant de crise sanitaire, les réserves de sang sont malheureusement très faibles. Il est donc urgent de se mobiliser afin de maintenir le niveau de prise en charge des patients.

Notez les dates des prochaines collectes de sang prévues à La Crau et à La Moutonne :

MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

De 15h30 à 19h30

Au Club House du Complexe Sportif de l'Estagnol - La Moutonne

MARDI 17 NOVEMBRE 2020

De 15h00 à 19h30

A l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric - La Crau

Ces collectes seront bien évidemment organisées dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet www.resadon.fr

+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER)

Mail : adsblacrau83@gmail.com

Site internet : <http://sitesgoogle.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

OCTOBRE / NOVEMBRE 2020

ZONES	OCT.	NOV.
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 5	Lundi 2
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 6	Mardi 3
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 1 ^{er}	Jeudi 5
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 2	Vendredi 6
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 12	Lundi 9
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 13	Mardi 10
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 8	Jeudi 12
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 9	Vendredi 13
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 19	Lundi 16
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 20	Mardi 17
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 15	Jeudi 19
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 16	Vendredi 20
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 26	Lundi 23
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 27	Mardi 24
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 22	Jeudi 26
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 23	Vendredi 27

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»



La Métropole installe ses instances de décision et consultatives

Lors des conseils métropolitains des 15 et 21 juillet, qui faisaient suite aux élections municipales : Hubert Falco a été réélu à la Présidence de TPM, pour la 4^{ème} fois consécutive. La constitution du bureau métropolitain, avec l'élection des **15 vice-présidents** ainsi que la nomination et la constitution des **11 commissions métropolitaines** ont également été entérinées.

Christian Simon a été élu vice-président de la Métropole et président de la commission Espaces Publics et Proximité.

+ d'infos : www.metropletpm.fr

Votre rentrée culturelle dans les équipements TPM

Soumis à des consignes sanitaires strictes et à l'évolution de la crise de la COVID19, les équipements culturels métropolitains proposent malgré tout de belles programmations dès la rentrée de septembre, notamment dans le domaine du spectacle vivant. À vos masques, c'est la rentrée culturelle !

Au théâtre Liberté – Châteauvallon, scène nationale, la saison s'ouvre avec le Théma #37 Passion Bleue autour de la mer et des océans ; à l'Opéra de Toulon, des concerts, du théâtre et de la danse avec entre autres Le Singe d'une Nuit d'Été/ Pomme d'Api, Carmen, Wonderful Town, mais aussi la 16^{ème} édition du Festival International des Musiques d'Écran avec des ciné-concerts de Charlot ; à la villa Noailles, le Festival international de mode, de photographie et d'accessoires de mode d'Hyères, reporté pour cause de Covid 19, se tiendra du 15 au 19 octobre 2020 ; à la villa Tamaris, le Festival international de la photographie L'Œil en Seyne présentera des photos de Yann Arthus Bertrand du 26 septembre au 11 novembre ; au Conservatoire TPM, c'est Beethoven qui est mis à l'honneur du Festival d'automne 2020, avec des concerts, spectacles et conférences gratuites des artistes-enseignants dans plusieurs villes de la métropole ; enfin, Toulon, c'est canon ! les expositions de l'été sont à voir jusqu'au 31 octobre à l'Hôtel des Arts TPM, à la galerie du Canon TPM, dans la rue des Arts, à l'Ancien Evêché et à Monique boutique. Venez nombreux pousser les portes des équipements culturels TPM, tout est prêt pour vous accueillir !

Prévention des inondations

En 2019, la Métropole a lancé un Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT), dans le but de réduire les conséquences dommageables des inondations dues non seulement aux débordements de cours d'eau mais aussi aux ruissellements et à la submersion marine. 34 actions ont été programmées sur 3 ans, sur 17 communes. Le montant total du PAPI PCT s'élève à 10 millions d'euros. Ainsi les communes (les 12 de la Métropole mais aussi Sanary, Evenos, le Beausset, La Farlède et Solliès-Ville) sont partie prenante de ce programme en tant que partenaires techniques et financiers, en particulier sur les actions visant à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque et les actions d'alerte et de gestion de crise. Lors de précipitations importantes, une coordination entre toutes les communes est aussi réalisée par le biais du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). Parmi les actions en cours du PAPI, citons la prestation de prévisions météorologiques et d'assistance à la gestion de crise lors d'inondation, associée aux caméras de surveillance des cours d'eau ; un programme de travaux d'entretien des berges, de la ripisylve et du lit sur

70 km de cours d'eau (les riverains ont toujours l'obligation d'entretenir leur rivière) ; la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises ; des actions pour une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (ateliers proposés aux professionnels pour intégrer le risque dans les constructions).

+ d'infos sur www.metropletpm.fr





L'appli qui vous met en sécurité.






Ensemble, face aux inondations, ayons les bons réflexes

En cas de fortes pluies, la Métropole TPM met un service de prévision à disposition de tous sur votre commune : télécharger l'application « MyPredict »



RETOUR EN IMAGES

AOUT / SEPTEMBRE 2020

Cérémonie de commémoration de la Libération



Concert du Groupe AIOLI



Concert «Les Voix Départementales»



Le Forum des Associations et des Pros



La Rentrée Scolaire



Christian SIMON, Maire et Elodie TESSORE, Maire-Adjointe en présence de Christian CARDON, Inspecteur de l'Education Nationale.

Finale de «Route 83» avec Amaury Vassili



Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, cet agenda est susceptible de modifications et d'annulations



Vendredi 2 **L'Afrique en Scène**

Spectacle « Route d'Afrique » produit par l'association Africa Foula
Espace Culturel Jean-Paul Maurric – 20h30
Spectacle organisé en partenariat avec l'association crauroise D'Keng Taoré au profit de la scolarisation des collégiens au Burkina Faso.
Tarif : 10 € (5€ jusqu'à 16 ans)
Réservations et infos : D'Keng Taoré - 06.10.91.88.20 ou 06.03.68.69.17



Samedi 3 **Soirée Latino du COF**

Espace Culturel Jean-Paul Maurric – 19h30
Repas Daube/Polenta
Et spectacle du duo Fiesta Latina
Tarif : 19 € par personne - Sur réservation
Infos : 07.69.34.83.96



Mercredi 7 **Collecte de sang**

Club house du Complexe Sportif de l'Estagnol, La Moutonne – de 15h30 à 19h30



Du mercredi 7 au samedi 10 **Festival de Théâtre Amateur** **AMATHEA (26^{ème} édition)**

Espace Culturel Jean-Paul Maurric
Représentations gratuites
Mercredi 7 – 20h30 : « Les Bonniches » de Daniel BESSE, par la Compagnie de Tragos (Cavalaire)
Judi 8 – 20h30 : « Qui est Monsieur SCHMITT » de Sébastien THIERY, par l'Amphitryon Théâtre (La Garde)
Vendredi 9 – 20h30 : « Les Sœurs DONAHUE » de Géraldine ARON, par la Compagnie Théâtre IL (La Garde)
Samedi 10 – 20h30 : « J'adore l'amour, j'aimerais bien le refaire un jour » de Bruno CHAPPELLE et Marie-Aline THOMASSIN, par la troupe Les Tréteaux Gardéens (La Garde)



Dimanche 11 **Vide Grenier de l'USCC Foot**

Piétonnier Jean Natte (le long du Béal) - de 7h à 15h
Buvette sur place avec boissons chaudes et froides, sandwiches et gâteaux
Tarif : 12€ l'emplacement de 3m
Infos et inscriptions : 06.14.18.89.09 (prévoir la copie d'une pièce d'identité, le règlement par chèque à l'ordre de l'USCC La Crau et une attestation à récupérer à l'Office de Tourisme)

DU 5 AU 9 OCTOBRE : **SEMAINE DE L'AGE D'OR** **DU CCAS**

Animations destinées aux plus de 60 ans
Inscriptions obligatoires à l'Office de Tourisme, du lundi au jeudi (le matin uniquement)



Lundi 5 **Loto** **(réservé aux Craurois)**

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 14h30
5€ les 3 cartons, 10€ les 7 cartons
Lots à gagner : bons d'achat chez les commerçants craurois
Attention ! Accès limité à 200 personnes. Les participants devront apporter leurs jetons.



Mardi 6 **Spectacle Cabaret**

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 14h30
Participation financière : 17 € pour les craurois et 20 € pour les personnes résidant hors commune
Attention !
Apporter ses couverts



Vendredi 9 **Projection d'un** **film documentaire**

« Le souffle de Darwin »
Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville - 15h30

AGENDA

OCTOBRE 2020



Samedi 24 **Fête de la Sorcière**

Avenue Jean Toucas et Place Victor Hugo - de 10h à 18h
Au programme de cette 2^{ème} édition proposée par l'association des commerçants « Les Vitrites de La Crau » : marché artisanal, animations gratuites pour les enfants (atelier maquillage, défilé des enfants déguisés, mini boum...), jeux payants (manèges, château gonflable, poneys, chars médiévaux, chaises volantes...), concours de déguisements pour les enfants, etc. Pour être dans le thème de la journée, n'hésitez pas à venir déguisés !
Infos :
vitrineslacrau@gmail.com,
<https://vitrinesdelacrau.fr>
ainsi que sur les pages Facebook et Instagram de l'association

Rappel : Port du masque obligatoire dans les salles communales accueillant du public

A PRÉVOIR POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

Dimanche 1^{er} **Vide Grenier de l'association de parents d'élèves Les Petits Loups**

Piétonnier Jean Natte - de 7h à 15h
Buvette sur place
Tarif : 12€ l'emplacement de 3m
Infos et inscriptions : 06.14.18.89.09 (prévoir la copie d'une pièce d'identité, le règlement par chèque à l'ordre des Petits Loups et une attestation à récupérer à l'Office de Tourisme)

Naissances

Heilani PEROZ
Thémis CRAPANZANO TECHER
Antoine TROTEL
Léa VILLA
Lyana RAYNOUARD
Eloïse SACONE SAMPERE
Gianni RUSSO
Nils BEC
Ambre MIEL
Livia RIPET
Abbel WERNER HACHEZ
Mélyna NAUCHE BERNARD
Mahé TILLOY
Adonis ALCARAZ

Mariages

Yoann SAMPOL et Magali FOSSATI
Laurent SCAPPINI et Valentine VERGÉ
Matteo CANIGGIA et Morgane LEPINE
Alexandre CHAPERON et Krissy PANEL
Sébastien FLEURY et Carine DI LELIO
Jérôme BARNOUS et Nadine MONPATE
Jean-Paul IMBERT et Martine CUISSARD

Décès

Marcel BRUNETTO
Gilbert MICHEL
Jean CARON
Simone PERRET veuve THIERRY
Philippe BION
François RUGET
Roger MILDI
Jean-Marie MAURRIC
François MALAGOLI

PERMANENCE

Patricia ARNOULD, Conseillère Départementale du Canton de La Crau, tiendra une permanence le **vendredi 23 octobre 2020** de 10h à 12h, en Mairie de La Crau. Elle recevra sans rendez-vous.

LES INFOS DU COSCEM

Le COSCEM organisera son loto annuel le **dimanche 22 novembre 2020** à 15h, à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric. Attention ! Les places seront limitées en raison du contexte sanitaire.

E-PASS JEUNES

L'E-pass jeunes est un dispositif mis en place par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur comprenant une carte et une appli, pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport.

Quels avantages ?

- ✓ 80€ pour acheter des livres (28€), des places de ciné (3x4€), de spectacles (10€), prendre une licence sportive (20€) et participer à une sortie scolaire (10€) auprès des partenaires référencés.
- ✓ Bénéficier de bons plans pour des sorties inédites, réductions, places gratuites et des invitations à de grands événements sportifs et culturels !

Pour qui ?

Les lycéens, les apprentis, les élèves et étudiants du sanitaire et du travail social, les stagiaires de la formation professionnelle, les élèves en BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée, les élèves inscrits dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME), les jeunes inscrits dans une Mission locale âgés de 15 à 25 ans scolarisés en Région Sud. Depuis la rentrée, l'e-PASS JEUNES est accessible aux jeunes inscrits à l'École de la 2^{ème} Chance, en Service Civique âgés de 15 à 25 ans et scolarisés en Région Sud.

Mesure exceptionnelle à la suite de la crise sanitaire : les avantages du E-PASS JEUNES sont prolongés d'une année supplémentaire pour les détenteurs de la carte qui ne sont plus éligibles depuis la rentrée.

Auprès de qui ?

Auprès de plus de 1 000 partenaires culturels et sportifs géolocalisables répartis sur l'ensemble du territoire régional : cinémas, librairies, festivals, danse et arts de la rue, concerts, théâtres, parcs naturels régionaux, culture scientifique, musées, expos, clubs et associations sportifs. La liste des partenaires est consultable sur le site e-passjeunes.maregionsud.fr

Comment ça marche ?

Je m'inscris, je reçois ma carte à la maison et je la présente auprès des partenaires e-PASS JEUNES. Si j'ai déjà ma carte e-PASS JEUNES, je la conserve et je réactive mon compte depuis mon espace « bénéficiaire » ! J'ai besoin de mon certificat de scolarité pour créer un compte ou réactiver ma carte.

+ d'Infos

- ✓ Hotline E-PASS JEUNES au 03.87.78.78.22 (de 9 h à 19 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h le samedi).
- ✓ <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

ANNUAIRE DU SPORT VAROIS / GUIDE DES ASSOCIATIONS DE LA CRAU

Destiné au grand public, le site www.annuairedusport.fr/83 est entièrement gratuit. Il utilise un moteur de recherche performant qui permet de trouver une association sportive selon une activité souhaitée et/ou un territoire (communes ou communautés de communes) choisi. Il aide ainsi tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, à trouver une structure correspondant à leurs envies. Cet annuaire du sport donne aussi l'occasion aux clubs sportifs varois de mieux se faire connaître.

Retrouvez également le Guide des Associations Crauroises 2020-2021 sur le site www.villedelacrau.fr (rubrique « Vivre à La Crau / Vie associative »), comprenant non seulement les clubs sportifs locaux, mais aussi toutes les associations existantes dans les domaines de la culture, du loisir, du social, de l'environnement, etc. Des versions « papier » du Guide des Associations sont également disponibles à l'Accueil de la Mairie et au Service Vie Associative.

LES BONNS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC
L'APPLICATION CITOYENNE

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT
VOIRIE / ESPACES VERTS -
INCENDIE / INONDATION
CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

La vie au quartier des Escudiers vers le milieu du siècle dernier, c'est ce dont nous parle Louis RAVEL ce mois-ci.

Mes parents possédaient une maison dans le quartier des Escudiers, situé au nord de la Rue du Gapeau, rebaptisée avenue de la Libération en 1945 mais qu'on appelait toujours Rue du Gapeau. Aux Escudiers, on se sentait indépendants, comme si on ne faisait pas partie du village. C'était presque un quartier fermé, un hameau à l'écart auquel on accédait seulement par la rue des Escudiers. Mais un hameau vivant, puisqu'on y trouvait deux épiceries, ROQUEBRUN et MILESI, le chai d'AMIC, les étables de PERONA et TROPINI où nous nous rendions avec un bidon pour acheter le lait du petit-déjeuner, la bergerie de BELLEUDI et FROSINI le marchand de bois. Il y avait aussi la cave la plus importante du village, celle de GUEIT propriétaire du château Les Tilleuls à la sortie de la rue d'Hyères, et le couvent, imposante bâtisse dominant le centre des Escudiers. Un poissonnier de Toulon passait vendre sa marchandise une fois par semaine, un type qui venait de je ne sais plus où faisait régulièrement son apparition pour vendre les fromages qu'il transportait sur sa bicyclette, sans glacière évidemment. Et BELLEUDI, le berger, s'annonçait avec une trompette pour vendre ses excellentes brousses contenues dans de petits pots en métal. Ses clients lui présentaient une assiette dans laquelle il vidait le pot, ce qui limitait les emballages perdus ! Par certains côtés, l'époque était écologique, mais on ne le savait pas.

La rue des Escudiers débouchait sur la placette centrale (aujourd'hui place Elise COTELLA) d'où plusieurs chemins partaient à travers champ : la traverse des Escudiers qui rejoignait la Rue du Gapeau, la traverse du Couvent qui allait vers le Béal et un troisième qui partait vers le Gapeau.

A cette époque où la télévision n'avait pas encore fait son apparition, nous, les gamins étions toujours dehors. Quand on arrivait de l'école, on goûtait et on sortait sur la placette, encore en terre battue, pour jouer aux billes et à toutes sortes de jeux comme le football. L'été, nous allions nous baigner dans le Béal qui longeait les dernières maisons du quartier, pendant que les mamans faisaient leur lessive dans le canal au niveau du Naï.

Donc, la placette devenait régulièrement un terrain de foot dont la forme épousait celle de l'espace entre les maisons et le jardin du couvent. Quelques pierres posées au sol formaient les cages. Comme personne n'avait les moyens de se payer un vrai ballon de football en cuir, le nôtre était en caoutchouc épais dont bizarrement les dimensions diminuaient au cours de la « saison », devenant au bout de quelques mois une sorte de ballon de handball. Malgré les conseils avisés de notre entraîneur, Julien TROPINI, il arrivait souvent qu'un maladroit l'expédie en touche, c'est-à-dire dans une cour ou un jardin. Quelques fois, il terminait sa course dans la cour de Monsieur FAURE qui possédait

un cheval, et stockait le fumier derrière le mur qui la séparait de la placette. L'escalade de celui-ci devenant impérative, l'aller se faisait à l'aide d'une courte échelle tandis que le retour était facilité par la hauteur du tas de fumier, sauf quand le propriétaire l'avait évacué compromettant l'opération. Nous étions alors obligés de nous adresser à Monsieur FAURE qui manifestait son irritation par un sonore « Couquin dé Diou ! li sian maï éme lou baloun ? » (Coquin de Dieu, vous êtes encore là avec le ballon ?) avant, la plupart du temps, de nous restituer notre bien. Sinon, nous devions demander l'intervention d'un de nos parents ce qui bloquait la partie pour un bon moment.



La placette au centre du hameau. A droite, derrière les voitures, la végétation est celle du jardin de l'ancien couvent, converti par la suite en maison de retraite, aujourd'hui désaffectée, dont on aperçoit le portail blanc à côté duquel se trouvait une fontaine. Au centre le bâtiment ancien aux trois grandes portes de couleur marron, rare bâtisse à avoir conservé son aspect de l'époque, abritait l'étable de Monsieur TROPINI. Tout à fait à gauche, la maison récente est construite à l'emplacement de la remise de Monsieur FAURE.

AU MENU DE LA CANTINE

RESTAURATION SCOLAIRE



du 28 sept. au 2 octobre

Lundi

- Concombre vinaigrette
*Radis beurre **
- Sauté de veau Marengo **VF**
- Purée de carottes **BIO**
- Croc' lait / Carré de l'Est *
- Flan à la vanille / Flan au chocolat *
- Beurre portion

Mardi

- Betteraves à la vinaigrette
*Poireaux vinaigrette **
- Chili con carne **VF**
- Riz de Camargue
- Edam **BIO** / Gouda *
- Corbeille de fruits

Jeudi

- Carottes râpées / Tomates vinaigrette *
- Nuggets de volaille
- Blé pilaf
- Haricots beurre en persillade
- Coulommiers / Brie *
- Corbeille de fruits

Vendredi

- Céleri rémoulade
*Chou rouge vinaigrette **
- Filet de colin sauce provençale
- Crumble courgettes tomates curry
- Yaourt nature / Yaourt aromatisé *
- Cake aux pommes **CHEF**

du 5 au 9 octobre

Lundi

- Betteraves **BIO**
- Pépinette lentilles et curry
- Gouda / Camembert *
- Corbeille de fruits

Mardi

- Cake aux légumes **CHEF**
*Salade verte **
- Boulettes de boeuf aigre douce **VF**
- Carottes chapelure et lardons
- Brie / Fraidou *
- Fromage blanc speculoos et lemon curd

Jeudi

- Quiche à la carotte et mimolette
- Cuisse de poulet à l'américaine **VF**
- Petits pois **BIO**
- Fraidou / Croûte noire *
- Corbeille de fruits

Vendredi

- Carottes et pommes râpées
- Saumonette
- Coquillettes à la tomate
- Yaourt fermier nature
*Yaourt fermier panache **
- Compote de pommes et bananes

du 12 au 16 octobre

Lundi

- Crêpe au fromage
- Tajine de boeuf aux pruneaux
- Boulgour pilaf
- Légumes de couscous
- Bleu / Fraidou *
- Corbeille de fruits

Mardi

- Endives aux croûtons
*Salade farandole **
- Tagliatelles carbonara
- Fromage blanc lisse / Yaourt nature *
- Tarte feuilletée aux pommes **CHEF**

Jeudi

- Céleri rémoulade
*Chou blanc vinaigrette **
- Paupiette de veau sauce moutarde
- Blé pilaf
- Carottes fraîches persillées
- Mimolette
*Tomme blanche **
- Mousse chocolat

Vendredi

- Potage de légumes mijotés
- Tartiflette végétarienne
- Vache qui rit / Camembert *
- Corbeille de fruits **BIO**

du 17 octobre au 1^{er} novembre

VACANCES
DE LA
TOUSSAINT

- BIO** Produit Bio **AB**
- LR** Label Rouge **R**
- VF** Viande / Volaille Origine France
- CHEF** Recette du Chef
- * 2^{ème} choix
(Ecoles Élémentaires uniquement)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications
en fonction des disponibilités des produits et
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Octobre 2020

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires